

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 30 janvier 2020 à 18 h 30

Convocation envoyée le 23 janvier 2020

Présents : Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICARDEAU, Yoann GRALL, Didier BUTON, Philippe GUERIN, Jean-Jacques ROUZAUULT, Martine BARRAU, Christian BILLON, Sophie BRIEE, Sylviane BRUN-BOUTET, Sandra DEBORDE-LAVERGNE, Pascal GADE, Lydie GAUTRET, Francette GIRARD, Béatrice KARPOFF, Louis-Claude MOLLE, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Denis TESSON, Annie TISSEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Patricia BERNARD par Sandra DEBORDE-LAVERGNE Marie-Josée BROSSET par Pascal GADE
Florence MENUET par Lydie GAUTRET Thomas MERLET par Jean-Jacques ROUZAUULT
Claudie PELLOQUIN par Francette GIRARD Michel QUAIREAU par Thierry RICARDEAU
Richard SIGWALT par Robert GUERINEAU

Excusés non représentés : Jean-Yves GAGNEUX, Jean-Michel MARSAC et Rémi PASCREAU

Absents : Cyril GENAUDEAU, Colette JAUNET et Sophie LANDREAU

Secrétaire : Claude BARRETEAU

Objet : Environnement

Approbation du Contrat Territorial de la Baie de Bourgneuf volet « Milieux Aquatiques » (CTMA) du bassin versant de Falleron, du Marais Breton Nord et du Loup Pendu pour la période 2020-2025

La Communauté de Communes doit se prononcer sur le programme des travaux du CTMA Baie de Bourgneuf dans le cadre de sa Déclaration d'Intérêt Général en Préfecture.

Ce contrat a pour objectifs majeurs la reconquête de la qualité de l'eau et des zones humides associées ainsi que l'amélioration de la fonctionnalité hydraulique des marais et de leur biodiversité conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui fixe un objectif d'atteinte de bon état des masses d'eau en 2027.

Les actions du programme global du C.T.M.A portent sur les cours d'eau des bassins versants du Falleron et du Loup Pendu et le Marais Breton Nord.

Et il s'étend partiellement sur les EPCI suivantes :

- Communauté de Communes Vie et Boulogne,
- Challans Gois Communauté,
- Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Les actions menées pour le territoire de Challans Gois Communauté concernent les cours d'eau des bassins versants du Falleron et le Marais Breton (programme d'actions et bilan financier en annexe).

Le programme d'actions prévisionnel définitif pour le territoire de Challans Gois Communauté (hors programme gestion des espèces envahissantes pris en charge par le SMMJB) s'élève à un montant maximum global de 1 431 106 € HT, soit 1 717 327 € T.T.C.

Les subventions attendues sont évaluées à 1 024 420 €, soit un taux d'aide moyen de 72 %.

Le solde à charge de ce programme prévisionnel s'élève à **406 686 € HT**, (la TVA étant payée par le SAH, maître d'ouvrage), soit en moyenne par exercice budgétaire 67 781 € HT.

Le SAH propose que cette somme soit perçue en plus de la participation annuelle aux frais de fonctionnement existante du SAH (environ 80 000 €/an pour Challans Gois Communauté).

Annexe : programme d'actions globales, programme d'actions sur le territoire de votre *collectivité* et les plans de financement associés.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 11 décembre 2019,

- 1) **APPROUVE** les programmes d'actions ci-dessus énoncés ;
- 2) **APPROUVE** les plans de financement associés ;
- 3) **S'ENGAGE** à financer le programme d'actions prévu sur son territoire à hauteur de 406 686 € HT maximum, (la TVA étant payée par le SAH, maître d'ouvrage), qui sera réglé en complément de la cotisation actuelle, soit en moyenne par exercice budgétaire 67 781 € HT ;
- 4) **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout autre document se rapportant à ce dossier notamment d'éventuels avenants ;
- 5) **CHARGE** Monsieur le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Serge RONDEAU